

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-802

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2016-802

Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

La géographie et l'histoire de la ville de Saint-Médard-en-Jalles ont façonné l'organisation du centre ville. Peu développé en surface, il est spatialement contraint par de vastes emprises (sites du Bourdieu et d'Héraklès) et traversé d'Est en Ouest par une série d'infrastructures routières (avenues Dupérier et Montaigne) ou cyclables (piste Bordeaux Lacanau).

Le site a connu une restructuration profonde ces dernières années, avec la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Cœur de Jalles notamment, se traduisant par une intensification urbaine par la densification de l'offre de logements et la création de nouveaux espaces publics.

Aujourd'hui, le centre ville présente une hétérogénéité d'aménagements, de mobiliers et d'ambiances qui en font un espace composite et perturbent sa lisibilité.

Parallèlement, de nouveaux usages et potentialités viennent questionner le secteur. L'arrivée de la liaison Bus à haut niveau de services (BHNS) de la liane 3+ et les études sur le tramway doivent permettre de répondre à des enjeux de desserte et d'accessibilité. La mutation en cours des deux sites stratégiques du Bourdieu et d'Héraklès offre par ailleurs des potentialités de recomposition urbaine.

Dans ces dynamiques à l'œuvre, la place de la République occupe une position stratégique comme épine dorsale du nouveau centre, faisant le lien entre le centre actuel et les zones d'extension projetées (Bourdieu, Héraklès), accueillant la desserte en Bus à haut niveau de services (BHNS) et potentiellement une future ligne de tramway.

Pour autant, le constat sur ce site d'un certain nombre de dysfonctionnements (prédominance des espaces de circulation et de stationnement, étroitesse des trottoirs, minéralité, ruptures spatiales compliquant les déplacements) et de besoins en nouveaux usages (déplacements doux, lieux de manifestations publiques) conduit à souhaiter une requalification de la place.

Ce projet est porté au contrat de codéveloppement 2015-2017 conclu entre la ville de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Métropole.

2 – Objectifs du projet urbain

La place de la République constitue un pôle essentiel dans l'équilibre de centre ville de Saint-Médard-en-Jalles : elle dessert l'équipement culturel du carré des Jalles, offre des capacités de stationnement pour les commerces et services, reçoit le marché hebdomadaire, se connecte par deux carrefours à feux à l'avenue Montaigne et joue ainsi un rôle d'entrée au centre ville.

Le projet de réaménagement vise à renforcer et requalifier cet espace public stratégique, autour du Carré des Jalles - équipement culturel d'échelle d'agglomération, en s'appuyant sur de nouveaux objectifs :

- établir une relation piétonne forte Nord/Sud entre le site du Bourdieu et la Jalle,
- faciliter les liaisons transversales,
- simplifier le relief et gommer les ruptures trop importantes,
- renforcer la dimension végétale,
- créer les conditions d'un espace public convivial et animé,
- pérenniser une offre de stationnements,
- hiérarchiser et organiser la circulation,
- compléter les franges bâties et les linéaires d'activités,
- permettre une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages (marché, manifestations, espaces de rencontre).

3 – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, avant que ce projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation portera sur le projet de réaménagement de la place et de ses abords immédiats au stade de l'étude préliminaire et sera clôturée à la validation de cette dernière. Sa durée prévisionnelle est de deux mois.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités minimales suivantes, mises en œuvre par la Métropole avec l'appui de la commune de Saint-Médard-en-Jalles :

- l'insertion d'une annonce dans un journal local au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation informant de la date de lancement et des modalités de la concertation,
- le dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public de ces locaux et d'un registre permettant de consigner les observations du public en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle territoriale ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- l'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et la mise en place de pages dédiées permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- la tenue d'une réunion publique de présentation de l'étude préliminaire.

Le dossier consultable comprendra la présente délibération ainsi qu'une notice explicative.

Si ce dossier devait être complété en cours de concertation, le public en sera informé par voie de presse (presse locale) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole dans les 7 jours qui suivent cette modification.

De même, le cas échéant, le public sera informé par voie de presse et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la mise en œuvre éventuelle de modalités complémentaires de participation.

La date de clôture de la concertation sera communiquée au minimum sept jours avant la date de clôture par voie de presse (presse locale) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Le bilan de cette concertation sera arrêté par le Conseil Métropolitain à l'issue de cette procédure, conformément aux exigences de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-839 du 18 décembre 2015 relative au lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République et ses abords immédiats,

Vu le périmètre présenté et ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole souhaite engager le réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

CONSIDERANT qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet de réaménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs suivants du projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles :

- établir une relation piétonne forte Nord/Sud entre le site du Bourdieu et la Jalle,
- faciliter les liaisons transversales,
- simplifier le relief et gommer les ruptures trop importantes,
- renforcer la dimension végétale,
- créer les conditions d'un espace public convivial et animé,
- pérenniser une offre de stationnements,
- hiérarchiser et organiser la circulation,
- compléter les franges bâties et les linéaires d'activités,
- permettre une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages (marché, manifestations, espaces de rencontre).

Article 2 : d'ouvrir une concertation sur le secteur de la place de la République et de ses abords immédiats,

Article 3 : d'acter le déroulement de ladite concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 DÉCEMBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2016	 Monsieur Michel DUCHENE

Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats

